

Relevé de conclusions n°2 :

**L'adopter, c'est renier et renoncer à
l'action admirable des personnels !**

Hier soir, la séance de négociations tenue sous la présidence du directeur de cabinet de Mme DATI se résume à une triste parodie. Devant l'absence de la principale intéressée, la CGT a claqué la porte et, oh surprise : à peine avons nous quitté les lieux que la ministre arrivait ! Mais n'en tirons aucune conclusion hâtive sur les petites manœuvres de la ministre qui exècre notre organisation.

Il en découle un nouveau relevé de conclusions proposé aux assemblées générales (AG) des collègues en lutte. Nous déplorons que l'une des organisations restées au ministère hier soir, ait appelé à la levée des blocages et à la transformation de ceux-ci en AG de terrains avec l'apparente volonté d'en exclure la CGT, mais nous ne polémiquerons pas. **L'intérêt des personnels en lutte doit rester notre unique souci !**

La CGT demande à l'ensemble de ses militants d'investir les AG pour confronter son point de vue avec les collègues sur un texte qui a peu évolué depuis la première mouture du 5 mai 2009.

La seule différence porte sur une « création » de 174 emplois destinés au passage de 3 à 4 la nuit dans les petits établissements, **les 177 autres étant déjà actés depuis 3 mois et ont été jugés insuffisants puisque représentant moins d'un surveillant par établissement.**

Concernant les soit-disant 174 emplois nouveaux, la manipulation ministérielle est belle et la CGT appelle à ne pas tomber dans le panneau ! Le flou rédactionnel est tel que personne ne peut savoir comment ils sont budgétisés !

En tout état de cause : 177 + 174 = moins de deux agents par établissement pénitentiaire.

La CGT réaffirme que ce deuxième relevé ne correspond pas aux revendications portées par l'action qui embrase la pénitentiaire depuis quatre jours ! Avec ces emplois, rien ne changera dans notre mission de surveillant qui va continuer à se dégrader et nous serons contraints de nous remobiliser à court terme.

Pourquoi faudrait-il alors se contenter de miettes alors que la dynamique que nous avons su construire doit nous laisser espérer d'autres résultats ?

Nos collègues sont courageux et déterminés, ils peuvent continuer le mouvement sous peine qu'on leur propose des actions qui peuvent évoluer ...

La CGT a d'ores et déjà connaissance de nombreuses AG ayant rejeté ce deuxième projet qui ne correspond pas aux souffrances pénitentiaires que portent les collègues en lutte !

La CGT se tient prête plus que jamais à examiner, avec UFAP et FO, les conditions de poursuites de l'action à l'issue de cette première semaine.

Enfin, la CGT le dit clairement :

- Signer ce document s'apparenterait à une capitulation, au mépris du courage et de l'implication des collègues qui se sont battus, unis, au-delà de leur appartenance syndicale ;
- Signer ce document reviendrait à oublier trop rapidement la répression contre des collègues matraqués, tirés au Flash Ball, frappés à la matraque électrique ;
- Signer ce document reviendrait à l'impasse sur nombre de revendications nouvelles qui ont émergé dans le conflit, notamment concernant la revalorisation de nos statuts et de nos indemnités.

Définir le rôle de notre prison reste incontournable, il n'est pas question d'y renoncer ...

Montreuil, le 7 mai 2009